



Envoyé en préfecture le 03/03/2020

Reçu en préfecture le 03/03/2020

Affiché le 03/03/2020

ID : 063-200071199-20200224-CCPL_20120_40-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
38	35 dont 2 pouvoirs

Date de convocation : 14 février 2020
Date d'affichage : 14 février 2020

SEANCE DU 24 FEVRIER 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre du mois de février à dix-huit heures trente, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle polyvalente d'Effiat.

Présents avec voix délibérante :

Stéphane BARDIN, Gisèle BOISSIER, Gilles BOURDIER, Roland BUFFET, Yolande BURETTE, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD (suppléant de Josette BREYSSE), Sandrine COUTURAT, Claude DENIER (suppléant de Jean-Claude PAPUT), Christian DESSAPTLAROSE, Bernard FERRIERE, Fabienne GASTON, Daniel GORCE (suppléant d'Éric GOLD), Jean-Marie GRENET, Bertrand HANOTEAU, Robert IMBAUD, Colette JOURDAN, Pascal LABBE, Roland LAPLACE, Philippe LE PONT, Michel MACHEBOEUF, Jean-Jacques MATHILLON, David MOURNET, Jacques PEROL (suppléant de Jean-Claude MOLINIER), François-Xavier PERRAUD, Yves RAILLERE, Claude RAYNAUD, Pascal ROUGIER, Guy TIXIER.

Absents ayant donné un pouvoir :

Jeanne DEBITON a donné pouvoir à Luc CHAPUT
André DEMAY a donné pouvoir à Christelle CHAMPOMIER

Absents représentés

Josette BREYSSE, Éric GOLD, Jean-Claude MOLINIER, Jean-Claude PAPUT,

Absents :

Roland GENESTIER, Pierre LYAN, Gilles MAS,

Secrétaire de séance : Fabienne GASTON

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2020-40 : **ADHESION DE LA COMMUNE DE SAINT-JULIEN-LA-GENESTE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE SIOULE ET MORGE**

Rapporteur : Stéphane BARDIN

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-18,

Vu la délibération du comité syndical du syndicat mixte de Sioule et Morge en date du 21 décembre 2019 approuvant l'adhésion de la commune de Saint-Julien-la-Geneste pour la compétence "eau" et approuvant la mise à disposition des biens nécessaires à l'exercice de cette compétence par le Syndicat,

Envoyé en préfecture le 03/03/2020
Reçu en préfecture le 03/03/2020
Affiché le 03/03/2020
ID : 063-200071199-20200224-CCPL_20120_40-DE

Vu la délibération de la commune de Saint-Julien-la-Geneste en date du 9 décembre 2019 approuvant l'adhésion au Syndicat Mixte de Sioule et Morge pour la compétence "eau",

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- d'accepter l'adhésion de la commune de Saint-Julien-la-Geneste au syndicat mixte de Sioule et Morge aux conditions visées dans la délibération syndicale du 21 décembre 2019,
- d'autoriser le président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.
Au Registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire
A Aigueperse, le 03/03/2020
Le Président,

Le Président,

Claude RAYNAUD

